Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260224-2026024_DELI13-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 24 février,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R., LE DOUJET C.
SECRETAIRE : COLIN J.-C.

20260224 – DELIB13 : DEMANDE DE PARTICIPATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE CORSEUL – Année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2025-2026, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de CORSEUL dont la somme s'élève à 570,00 € par enfant scolarisé en classe de primaire

- Pour 1 élève de primaire de PLOREC SUR ARGUENON, soit 570,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 570,00 € à la Commune de CORSEUL pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

